

Ecole : Ecole d'ingénieurs de Purpan
Nom d'usage : EI PURPAN
Académie : Toulouse
Site de l'école : Toulouse, Lamothe

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme : Bachelor en Sciences et Ingénierie
Ecole : Ecole d'ingénieurs de Purpan
Spécialité : Filières agricole et agroalimentaire durables
Site de la formation : Toulouse
Voie : Formation initiale sous statut d'étudiant, Formation initiale sous statut d'étudiant puis d'apprenti
Partenariat : IFRIA Occitanie (CFA hors les murs pour les industries agroalimentaires)

Rapport établi par Marie-Annick GALLAND, membre de la CTI, rapporteure principale, et Noël BOUFFARD, expert de la CTI, et présenté en séance plénière de la CTI le 18 novembre 2020.

Analyse synthétique globale :

Points forts :

- Stratégie globale de l'école et notoriété de l'école dans son domaine ;
- Construction du cursus et animation pédagogique ;
- Installations remarquables et moyens conséquents mobilisés ;
- Expérience de recrutement au niveau Bac ;
- Réponses aux attentes des entreprises.

Points d'attention :

- Un livret d'apprentissage qui n'est pas finalisé;
- Des modalités de redoublement à préciser.

La commission a formulé un avis favorable avec les recommandations suivantes :

- Formaliser le contrat d'apprentissage pour les apprentis ;
- Finaliser le livret d'apprentissage ;
- Prévoir dans le cursus une possibilité de redoublement.

Délibéré en séance plénière du 18 novembre 2020.

Paris, le 7 janvier 2021



La Présidente
Elisabeth CRÉPON